

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19
Présents : 34
Ayant donné un Pouvoir : 02
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0
**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 19**

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

22/04/2026

34 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mmes JOURDAN Véronique, BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme COLRAT Christelle, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCOCRET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. DESBOIS Nicolas à Mme ANDRE Valérie, Mme PLASSAIS Catherine à Mme COLRAT Christelle.

00 absent(e) :

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que la communauté de communes est adhérente à l'EPFL de la Savoie (Etablissement Public Foncier Local) depuis le 17/08/2010.

PRECISE que l'EPFL doit renouveler ses instances à l'issue des échéances électorales.

L'article 5 des statuts de l'EPFL prévoit que « *Les EPCI sont représentés à l'Assemblée Générale de l'EPFL en fonction de leur population...* » :

- Inférieur à 20 000 habitants : 1 délégué + 1 suppléant
- De 20 000 à 39 999 habitants : 2 délégués + 2 suppléants
- De 40 000 à 59 999 habitants : 3 délégués + 3 suppléants
- De 60 000 à 79 999 habitants : 4 délégués + 4 suppléants
- De 80 000 à 99 999 Habitants : 5 délégués + 5 suppléants
- A partir de 100 000 habitants et plus : 1 délégué + 1 suppléant supplémentaire par tranche de 20 000 habitants

La population de la communauté de communes Val Guiers s'élevant à 12 719 habitants (chiffres INSEE 1^{er} janvier 2025), il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siègeront à l'Assemblée générale de l'EPFL.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

PROPOSE au Conseil communautaire, qui accepte à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret mais de voter à main levée.

Se portent candidats : M. Yves ARGOUD et M. Damien DAMOUR ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu les résultats du scrutin identique pour chaque délégué :

36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **DESIGNE** en tant que représentants de la communauté de communes Val Guiers au sein de l'EPFL de la Savoie, les délégués suivants :

- **1 Délégué titulaire** : Monsieur Yves ARGOUD
- **1 Délégué suppléant** : Monsieur Damien DAMOUR

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/05/2026,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ

